

toutes les provinces intéressées soient représentées au sein du groupe. Je dis simplement cela pour sa gouverne.

Le ministre de la Justice devrait le savoir parce qu'il a fait partie du comité. Il a déclaré que les constatations du comité là-dessus devraient être finales. Elles ne le sont pas, comme le prouve la prémisse sur laquelle s'appuie l'article. L'article 13 explique clairement qu'un district bilingue peut couvrir une superficie aussi restreinte que celle d'un district scolaire et aussi étendue que celle d'un district de recensement. La Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a clairement indiqué que les districts de recensement seront et sont le seul moyen possible de diviser le Canada en districts bilingues. C'est faux à mon avis. Je crois que l'article 15 met en cause les provinces et l'amendement à l'article 14 l'améliore énormément. J'exhorte le secrétaire d'État et le ministre de la Justice à convoquer en hâte un caucus et à consentir à appuyer l'amendement s'ils veulent au moins faire entendre au Canada qu'ils s'inquiètent de la méfiance qu'engendre le bill.

On disait récemment dans les journaux que le premier ministre les avait publiquement blâmés de n'avoir pas fait valoir l'idée du bilinguisme auprès des Canadiens. J'imagine qu'il a haussé les épaules et dit que lui-même n'avait pas fait aussi bien qu'il l'aurait pu, mais que les journaux ont mis la pédale douce en abordant la question du bilinguisme et n'ont pas su convaincre la population de sa valeur. Il a ainsi admis qu'on se méfie beaucoup du bill, mais à tort. Toutefois, s'il veut dissiper la méfiance, il n'a qu'à accepter l'amendement que nous proposons, et ce sera un premier pas pour y parer. Le rejet de cet amendement ne fera qu'accroître mes soupçons et ceux de milliers de citoyens d'un bout à l'autre du pays, que le gouvernement veut endormir quelqu'un à propos de cette mesure, qu'il veut écarter de ces réunions les représentants de certaines provinces, avec l'idée que seules les provinces qui approuvent ces propositions devraient être représentées.

● (4.50 p.m.)

Tel n'est pas l'esprit dont a parlé le député d'York-Sud. Ce n'est pas l'attitude que devrait adopter le gouvernement, à son avis. Bon gré mal gré, le gouvernement est responsable envers tous les citoyens de toutes les provinces du Canada, et son refus d'accepter

[M. Horner.]

cette responsabilité dénote qu'il ne veut tenir aucun compte du malaise et de la méfiance qu'éprouvent bien des Canadiens à l'égard de cette mesure.

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, à propos de l'amendement proposé par le député de Cardigan (M. McQuaid), je voudrais d'abord dire que le député d'York-Sud a parlé avec sincérité, je le sais parfaitement. Il s'attend que le gouvernement prendra clairement position et conservera le respect qu'il a acquis pendant la dernière campagne électorale. On anticipait alors que lorsque le gouvernement présenterait la présente mesure législative, il agirait franchement à l'égard du reste de la nation. Je puis l'assurer au député de Crowfoot (M. Horner), le député d'York-Sud a dit tout simplement que nous serions ici en tant que députés pour assurer le maintien des droits de tous les Canadiens. Tous les députés, surtout les députés sérieux, se rendent compte, j'en suis sûr, que le représentant d'York-Sud est parfaitement conscient de la situation au Canada et qu'il comprend parfaitement les principes généraux du bill. Il reconnaît que le pays doit se doter d'une mesure de ce genre.

Ceci dit, j'ajoute que certains députés de notre parti ne conviennent pas que cet amendement soit mauvais. A mon avis, cet amendement mérite d'être appuyé. Pour que notre régime soit vraiment démocratique, il faudrait que la nation entière soit représentée au sein de tout conseil qui sera créé. A cet égard, je me reporte à un article de fond qui a paru dans le *Western Producer* du 12 juin. On y expose clairement la situation qui se produira sans doute, à moins que nous n'élargissions la représentation au sein de ce conseil consultatif. Voici ce que dit l'article:

La controverse au sujet du bill sur les langues officielles indique que le Canada n'est pas encore une nation en esprit. Il demeure un ensemble de régions isolées les unes des autres sur le plan géographique et psychologique.

On ajoute:

Certains indices permettent de conclure que cette opposition de caractère régional provient, pour une bonne part, de malentendus. De plus, bon nombre de Canadiens se trouvent aux prises avec des problèmes concrets très pressants, notamment l'inflation, le logement et les ventes de blé en baisse. Il est tout naturel qu'ils considèrent comme un luxe, en l'occurrence, une loi relative à la culture.

Le gouvernement ne devrait pas perdre de vue que s'il établit le conseil proposé ici sans prévoir une représentation proportionnelle